

chés étrangers, la nécessité de promouvoir l'efficacité et la compétitivité, et la nécessité d'assurer une protection aux industries canadiennes qui, subissant d'intenses pressions au niveau de la concurrence, sont jugées importantes pour les intérêts nationaux ou régionaux. Les décisions sur l'utilisation d'instruments de politique donnés tournent essentiellement autour de ces trois facteurs.

Dans ce contexte, la politique en matière d'exportation comporte les *objectifs spécifiques* suivants:

- continuer d'exploiter le marché américain tout en atténuant la tendance à une polarisation du commerce mondial par des *réductions des obstacles au commerce sur une base non-discriminatoire*;
- promouvoir le développement industriel du Canada en élargissant nos possibilités d'exportation de *produits alimentaires transformés, d'approvisionnements industriels* (la politique de valorisation et l'approche sectorielle) ainsi que de *produits de haute technologie* et d'*autres articles manufacturés* pour lesquels le Canada a ou pourrait avoir un avantage particulier, par exemple le matériel de transport et de télécommunications et certaines catégories de machines; et
- promouvoir des marchés fiables et stables pour nos exportations de produits primaires (produits agricoles, pêcheries et produits industriels) sur une base de concurrence internationale y compris, le cas échéant, par des *arrangements internationaux sur les produits de base*.

Pour ce qui est des *importations*, les objectifs de notre politique commerciale sont de fournir un cadre international qui facilitera le développement d'une économie canadienne concurrentielle tout en satisfaisant aux exigences fondamentales de l'implantation d'une base agricole et industrielle viable dans l'économie canadienne. Parmi les objectifs spécifiques en matière d'importation, mentionnons:

- un niveau approprié de *protection* régulière visant à établir un équilibre entre les intérêts légitimes des producteurs et fabricants canadiens, et ceux des utilisateurs et des consommateurs;
- des mesures pour protéger les producteurs canadiens contre une *concurrence préjudiciable des importations* découlant de pratiques comme les subventions à l'exportation, le dumping et la vente à perte;
- une marge de latitude adéquate pour permettre d'adopter des mesures provisoires à la frontière pour nous protéger d'une concurrence préjudiciable à court terme et pour appuyer d'autres mesures canadiennes visant à régler les *problèmes structurels* que connaissent des secteurs sensibles de l'économie canadienne comme les industries du textile, du vêtement et de la chaussure; et
- des mesures raisonnables de *protection des producteurs agricoles canadiens* contre les problèmes particuliers qui découlent de l'instabilité du commerce des produits agricoles.

En ce qui concerne *les exportations autant que les importations*, les objectifs commerciaux du Canada visent un développement équilibré des possibilités commerciales qui tiennent compte des *intérêts régionaux et sectoriels*. En tant que nation commerçante importante plus petite que certains de ses grands partenaires, le Canada a